

Décès de Sourour à Bruxelles: "Une fois, on peut croire à un incident. Quand cela arrive trois fois, ce sont des dysfonctionnements"

Sourour A., 46 ans, a été retrouvée morte alors qu'elle était en cellule de détention à Bruxelles. La thèse du suicide se dessine, mais les proches n'y croient pas. Lundi soir, le bourgmestre de Bruxelles, Philippe Close, a donné des précisions sur l'affaire.



Maryam Benayad
Journaliste service Belgique



Belga
Agence

Publié le 16-01-2023 à 19h25 - Mis à jour le 17-01-2023 à 08h19



Cérémonie d'hommage à Sourour, retrouvée morte dans une cellule de la police de la zone de Bruxelles-Capitale-Ixelles, rue Royale.
©MATHIEU LADEVEZE

Elle s'appelait Sourour A.. Elle avait 46 ans et était la maman d'un jeune garçon de 19 ans. Sourour a été retrouvée morte après avoir été interpellée par la police le 12 janvier aux alentours de 6 heures du matin.

Lundi en fin de soirée, lors de la séance du conseil communal de la Ville de Bruxelles, le bourgmestre Philippe Close (PS) a donné des précisions sur le décès de cette travailleuse du secteur associatif. Selon le socialiste, le décès est survenu non pas dans un commissariat, mais dans le centre de détention de la police locale situé à la "Cité administrative", entre le dispatching de la police fédérale et les locaux de la police de zone. Chaque année, quelque 9.000 personnes faisant l'objet d'arrestations administratives ou judiciaires y sont prises en charge.

Restant prudent par rapport à l'évocation des faits qui sont au centre de devoirs d'enquête du parquet, le bourgmestre de la Ville a confirmé que la police locale de Bruxelles-Ixelles avait été contactée très tôt dans la matinée de jeudi pour une personne qui s'était introduite dans une voiture qu'elle refusait de quitter. La patrouille de police envoyée sur place a demandé à plusieurs reprises, en vain, à celle-ci de quitter les lieux. L'intéressée a alors été arrêtée administrativement pour trouble à l'ordre public et emmenée en cellule de dégrisement, a confirmé Philippe Close. En trouvant celle-ci inconsciente, les membres du personnel ont immédiatement pratiqué les pressions thoraciques et utilisé un défibrillateur dans l'attente de l'arrivée des services de secours.

Le bourgmestre a encore précisé qu'à la suite des deux décès précédents, une procédure de passage toutes les heures en journée et toutes les deux heures la nuit a été mise en place au centre de détention.

Demande d'audit au Comité P

L'affaire a causé de vives tensions lors du conseil communal, lundi soir. Philippe Close était interrogé par David Weytsman (MR), Jérôme Jolibois (Ecolo) et Bruno Bauwens (PTB). Le groupe PTB a exigé que toute la lumière soit faite sur cette affaire. *"Nous exigeons, tant au niveau communal qu'au niveau fédéral, qu'un audit de la part du Comité P soit réalisé pour ce commissariat. La demande est faite au sein du conseil communal, mais elle sera également faite en commission Intérieur de la Chambre, au niveau fédéral. Nous voulons également joindre la Ligue des Droits Humains et l'Institut fédéral des droits humains à cet audit. C'est le troisième décès suspect dans cet établissement policier, c'est inacceptable. Nous voulons que toute la vérité soit entendue à propos de cette mort, et ne pas rester avec des questions sans réponses comme c'est le cas pour les décès précédents"*, explique Bruno Bauwens, conseiller communal PTB.

Lundi soir, le parquet de Bruxelles a expliqué, par voie de communiqué, que l'enquête a été confiée au comité P. Et d'ajouter : *"Parmi d'autres devoirs d'enquête, le comité P a analysé les images caméras du complexe cellulaire. Sur la base des premières constatations et le rapport provisoire d'autopsie, il semblerait qu'il n'y ait pas eu d'intervention de tiers. Une analyse toxicologique a également été ordonnée. Les résultats définitifs seront disponibles dans les semaines à venir."*

Les circonstances de la mort de Sourour sont donc au cœur de l'enquête < <https://www.lalibre.be/belgique/judiciaire/2023/01/16/deces-de-sourour-46-ans-dans-une-cellule-du-commissariat-de-la-police-federale-les-premieres-conclusions-de-lenquete-sont-tombees-02KH6VJPZ5BENMJ4XGMPVPE7RA/> >. Car, quelques heures après l'annonce du drame, c'est la thèse du suicide qui a été évoquée. Sourour se serait donné la mort par auto-strangulation dans la cellule. Une thèse remise en doute par ses proches. Ils s'interrogent d'autant plus qu'il s'agit du troisième décès en deux ans au sein de ce même commissariat.

En effet, le 19 janvier 2021, Iliyes A., un Algérien de 29 ans, y a perdu la vie. Selon le rapport du légiste évoqué par ses avocats, il est mort aux alentours de 4h du matin, mais son décès n'avait été constaté que 9 heures plus tard. En décembre 2021, c'est un dénommé Mohamed Amine B., 26 ans et également de nationalité algérienne, qui a été retrouvé mort dans une cellule.

Pas de trace de visite médicale

"Je n'ai pas visionné les images de la caméra de surveillance, mais les seules informations à notre disposition, c'est que le parquet se dirige vers la thèse du suicide. Est-ce une thèse défendue par le parquet suite à un visionnage des images par leurs soins ou par la police ? Je ne sais pas. Tout comme je n'ai pas eu connaissance du rapport du légiste. En attendant et en fonction des résultats, nous pourrions demander une contre-autopsie", explique Me Selma Benkhelifa, l'avocate de la famille de Sourour.

Et de rappeler que Sourour a fait l'objet d'une arrestation administrative et non d'une arrestation judiciaire. Le motif serait sans doute lié à un trouble à l'ordre public puisque Sourour A. était en état d'ébriété au moment de son interpellation. *"Ma cliente a fait l'objet d'une arrestation administrative puis envoyée en cellule de dégrisement. La procédure veut qu'on transfère quelqu'un dans cette cellule pour un temps limité si l'on considère que la personne interpellée est un danger pour elle-même. Mais avant cela, elle aurait dû être vue par un médecin. Pourtant, je ne vois aucune trace d'un quelconque "vu et soigné" dans le dossier",* poursuit l'avocate. *"On n'est pas envoyé en dégrisement pour être puni, mais pour être surveillé et protégé. Sauf que Sourour n'est pas ressortie vivante. Ce n'est pas la première fois que cela arrive dans ce commissariat. C'est plus qu'interpellant, c'est anormal. Certaines informations évoquent un potentiel problème psychologique puisque Sourour était, je cite, "très agitée" au moment de son interpellation. Si c'est l'impression des policiers au moment de l'arrêter, je ne comprends vraiment pas pourquoi on n'a pas daigné contacter un médecin."*

➤ Des milliers de questions à la cérémonie pour Sourour, décédée dans une cellule de la police à Bruxelles : "Elle n'était pas suicidaire" < <https://www.lalibre.be/regions/bruxelles/2023/01/16/des-centaines-de-personnes-et-des-milliers-de-questions-a-la-ceremonie-pour-sourour-decedee-dans-une-cellule-de-la-police-a-bruxelles-J52XE6CPHNAJZPFAJ7RF772D64/> >

"C'est un traumatisme"

C'est également l'incompréhension pour Sarah de Liamchine, présidente de l'association PAC (présence et actions culturelles) où travaillait Sourour. Au sein de l'association, c'est le choc. *"C'est un traumatisme important pour le PAC, d'autant que nous sommes souvent mobilisés dans des dossiers liés aux violences et à la police. C'est déjà très compliqué quand il s'agit de cas concernant des inconnus, mais quand il s'agit d'une collègue, c'est un traumatisme"*, explique-t-elle. Une cellule d'écoute et d'aide psychologique a été mise en place au sein de l'association. *"Certains collègues ont, aujourd'hui, peur d'être interpellés par la police, surtout s'ils sont d'origine étrangère. Il faut se poser des questions à ce propos. Ce n'est pas normal que la police suscite la peur alors qu'elle est là pour aider et protéger. Sourour aurait dû être protégée, mais cette mission n'a pas été remplie par la police. C'est le troisième décès d'une personne d'origine maghrébine dans cette cellule. Quand ça arrive une fois, on peut croire à un incident. Quand cela arrive trois fois, ce sont des dysfonctionnements. Sourour n'est pas un simple fait divers, ce n'est pas un cas, c'est une personne. Morte trop tôt."*

Sarah de Liamchine ne sait pas encore si le PAC va se joindre à la famille pour l'aspect judiciaire de l'affaire et se constituer partie civile. *"Pour le moment, nous essayons d'être surtout là pour le fils de Sourour, qui n'a plus de parents. C'est un jeune meurtri, mais il reste digne. Ce qu'il souhaite aujourd'hui, c'est comprendre ce qui est arrivé à sa maman."*

”

- *"En attendant et en fonction des résultats, nous pourrions demander une contre-autopsie"*